

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 juin 2014

DÉLIBÉRATION N° CG-2014/06/27-1/12

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

84116895

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/07/2014

Réception Préfet : 02/07/2014

Publication RAAD : 02/07/2014

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Ag
Rapporteur : CORNEILLE Bernard

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : DE BELENET Arnaud

OBJET : Espaces Naturels Sensibles - Conventions de partenariat relatives au programme d'étude sur la biodiversité en Seine-et-Marne.

Depuis 2006, le Département de Seine-et-Marne s'est engagé dans un grand programme d'étude du patrimoine naturel de son territoire : l'Atlas dynamique de la biodiversité de Seine-et-Marne. Les inventaires menés par le Muséum national d'Histoire naturelle et 11 associations de protection de la nature entre 2006 et 2010 ont permis la constitution d'une imposante base de connaissances, dont une grande partie a été publiée sous la forme d'une collection de quatre ouvrages dédiés à la flore, la faune, aux milieux naturels de Seine-et-Marne et aux relations homme/nature (ce dernier tome est en cours de finalisation). Pour que l'Atlas conserve son caractère dynamique, il est proposé de mettre à jour ces connaissances ainsi que de travailler sur la meilleure façon de les communiquer à l'attention des décideurs locaux. Cette étape reposera sur la relance de notre partenariat avec les associations de protection de la nature ainsi que sur un nouveau partenariat avec le LADYSS, laboratoire de sciences humaines et sociales du CNRS.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° 5/06 du Conseil général en date du 28 janvier 2005, approuvant l'élaboration d'un Atlas dynamique de la biodiversité,

VU la délibération n° 1/03 du Conseil général en date du 30 janvier 2009, approuvant le développement d'une nouvelle politique pour les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération n° 1/04 A du Conseil général en date du 13 février 2014, relative au vote du budget du Département,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de partenariat relative à l'Atlas dynamique de la biodiversité de Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe 1 de la présente délibération, entre le Département de Seine-et-Marne et les onze associations naturalistes listées en annexe 2.

Article 2 : d'approuver le projet de convention de partenariat relative à l'Atlas dynamique de la biodiversité de Seine-et-Marne tel qu'il figure en annexe 3 de la présente délibération, entre le Département de Seine-et-Marne et le Centre National de la Recherche Scientifique.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces conventions au nom du Département.

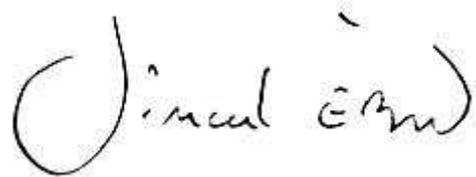
Article 4 : d'attribuer pour l'année 2014, une subvention aux onze associations naturalistes citées en annexe 2, d'un montant total de 80 000 €.

Article 5 : d'attribuer pour l'année 2014, une subvention au CNRS, d'un montant total de 30 000 €.

Article 6 : de prélever les crédits correspondants sur l'enveloppe inscrite à l'action « Espaces Naturels Sensibles/Département », opération « ENS-Sub. Plan Départemental de la Biodiversité » et « ENS Partenariat Biodiversité ».

Adopté à l'unanimité

Vincent ÉBLÉ



Président du Conseil général
de Seine-et-Marne